

Québec, le 22 octobre 2014

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

Madame Marthe Côté
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Madame,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir des réponses aux questions suivantes afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires à la population. Afin d'être plus accessible, la commission souhaite que ces réponses soient rédigées de façon vulgarisée. Ces réponses sont requises pour le 29 octobre 2014, au plus tard.

Questions portant sur les impacts potentiels des activités uranifères sur la faune et la flore du Nunavik :

Quels pourraient être les impacts de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium sur les espèces fauniques et floristiques du Nunavik, notamment les espèces consommées par la population (caribou, petits gibiers, oiseaux, poissons, petits fruits et thé)?

Quelles seraient les espèces fauniques et floristiques les plus sensibles aux activités uranifères?

Quels sont les principaux organes ou parties contaminés chez les mammifères, les oiseaux et les plantes?

Les espèces sédentaires sont-elles plus sensibles à la contamination que les espèces migratrices?

Dans le cas où une mine d'uranium s'implantait au Nunavik, jusqu'à quelle distance de la mine pourrait-on retrouver des traces de contamination. Au besoin, présenter différents scénarios.

Quelles pourraient être les restrictions alimentaires pour les résidents s'alimentant principalement de poissons, de petits gibiers et de caribous provenant du milieu environnant.

Questions portant sur l'évaluation environnementale et sociale :

1 - Lors de l'analyse d'un projet de développement soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social (chapitre 23 de la CBJNQ), le MDDELCC peut-il décrire les étapes d'information et de participation publiques habituellement réalisées par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) à la suite du dépôt de l'étude d'impact par le promoteur.

Comment le public est-il informé du projet et de ses impacts? À quel moment dans le processus ?

Y a-t-il une période d'information et, si oui, sa durée? Qui en est responsable?

Y a-t-il une consultation publique? Si oui, sa durée? Son format? Le nombre de phase?

La documentation est-elle disponible pour le public? Comment? Où? Durée? Langue?

Y a-t-il un rapport de consultation publique?

2 - Au cours de la dernière décennie, parmi les projets miniers examinés par la CQEK, combien de projet dit «de zone grise» ont été jugés assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social (fournir le nombre total de projets examinés). Au-delà des principes généraux de développement durable inclus à la CBJNQ, quels critères techniques, environnementaux et sociaux ont permis à la CQEK de déterminer la nécessité d'assujettir les projets ou non à la réalisation d'une étude d'impact. Fournir des exemples, des seuils, etc. La CQEK produit-elle un document ou un rapport expliquant sa prise de décision sur l'assujettissement des projets. Ce document est-il facilement accessible pour le public? Le public participe-t-il à la prise de décision sur l'assujettissement des projets? Expliquer.

Questions portant sur le contrôle et la surveillance environnementale :

En cas d'accident ou de désastre environnemental dans une mine d'uranium implantée au Nunavik, quelle est la capacité du MDDELCC d'intervenir adéquatement dans ce territoire isolé où il est difficile et coûteux de s'y rendre?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
 Coordonnatrice du secrétariat
 de la commission